

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Suisse Catholique
 Fribourg (Suisse)
ABONNEMENTS

année	Fr.	1 80	4 50	8	15
étranger	»	2 20	9	16	30

Tous les bureaux de poste se chargent de procurer les prix d'abonnement moyennant une surcharge de 20 cent.
 Comptes de chèques postaux 112 93.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITE
 Rue St-Pierre
FRIBOURG
PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne ou son espace.
La Suisse	20 »	
L'étranger	25 »	
Réclames	50 »	

M. V. 2

Nouvelles du jour

Attaque allemande entre Bailleul et Ypres.

La nouvelle action allemande sur le front d'Amiens n'a duré qu'un jour. Les Anglais, qui avaient annoncé la perte de Villers-Bretonneux, font savoir qu'ils ont repris ce village. Les Allemands n'avaient pas parlé de cette conquête éphémère. Pendant ce temps, une des deux armées allemandes des Flandres est partie à l'attaque, entre Bailleul et Ypres, contre la position de Kemmel. Il semble donc que l'action engagée à l'est d'Amiens ne l'a été que pour attirer l'attention du commandement franco-britannique de ce côté, pendant que l'affaire principale se préparait sur l'autre champ de bataille.

Le fameux reporter italien Barzini, qui se trouve actuellement sur le front français, comme correspondant militaire, mande au *Corriere della Sera* que les Alliés doivent s'attendre à des reprises formidables de l'offensive allemande, peut-être même sur de nouveaux secteurs. Ils ne doivent pas s'imaginer que la bataille a passé la période critique. Si 130 divisions allemandes ont déjà pris part à l'offensive, il serait absurde de croire que cette masse est en train de s'épuiser gravement. On peut calculer au moins à 500,000 hommes les pertes que les Allemands ont subies depuis le 21 mars. Mais l'Allemagne a dans les dépôts, immédiatement derrière le front, environ 200,000 hommes pour combler aussitôt les vides, sans compter la classe de 1899, qui n'a, pour ainsi dire, pas encore été employée. Cette classe représente 50,000 combattants, peut-être un demi-million. Les Allemands disposent donc encore de 600,000 à 700,000 hommes pour maintenir intacte leur armée de manœuvre. La nouvelle offensive aura certainement la même force que la première. L'ennemi a assez de disponibilités pour réparer encore deux fois des pertes pareilles à celles qu'il a déjà subies. On peut présumer que la formidable bataille comprendra trois actes, dont le second vient peut-être de commencer.

Tel est l'aperçu de M. Barzini.

La discussion a été fort brève, à la Chambre italienne, sur les pourparlers de paix entre la France et l'Autriche. M. Sonnino a prié le député Cirianni de ne pas insister dans son interpellation, car, a-t-il dit, le débat ne profiterait qu'à l'ennemi. Le ministre des affaires étrangères a pourtant ajouté qu'il avait été mis au courant des pourparlers de paix et qu'il ne s'y était pas formellement opposé, bien qu'il fût convaincu qu'ils ne mèneraient à rien. A Saint-Jean de Maurienne, les Alliés se sont trouvés d'accord pour renoncer à toute discussion avec l'Autriche. Quant au gouvernement italien, il n'a pris part à aucun sondage diplomatique et n'a reçu aucune proposition.

Sur ces brèves déclarations de M. Sonnino, la discussion a été close.

On sait que Lénine, craignant l'arrivée des Allemands à Pétrograd, a transporté son gouvernement à Moscou. Il semble y couler des jours heureux, ou du moins il s'est arrangé pour trouver des compensations aux soucis que peut lui donner la politique. Lénine — qui l'aurait cru? — vit dans le luxe. Ses amis lui avaient préparé de somptueux appartements dans le plus bel hôtel de la ville. Il trouva qu'il y avait mieux; il réquisitionna donc la maison particulière d'un multimillionnaire de Moscou.

Trotzky goûte, à Pétrograd, un bonheur relatif dans l'éloignement de Lénine, qui l'a ainsi laissé souverain maître. Mais, comme Denys, le tyran de Syracuse, il éprouve tous les bruits de complot et se sent plus ou moins à la merci d'une émeute que, à défaut d'autres facteurs, la faim pourrait provoquer. La pénurie des vivres prend, à Pétrograd, des proportions fantastiques. Le pain, qu'on ne peut se procurer qu'à grand-peine, coûte 2 francs 50 cent. le kilo. Les nombreuses cartes de limitation de vivres ne donnent droit qu'à des portions dérisoires, et encore la plupart des denrées de rationnement sont in-

trouvables dans les magasins; quand on peut en avoir clandestinement, on paye 16 francs le litre de lait, 32 francs le kilo de viande, 40 francs le kilo de sucre. Le gouvernement bolchevik aux abois pressure les contribuables pour faire arriver un peu d'argent dans son Trésor vide. On fait payer des impôts formidables, dont le montant est en moyenne le 20 % ou le 30 % du capital ou de la valeur de l'immeuble.

Quoique les deux organes du gouvernement maximaliste à Moscou et à Pétrograd s'occupent presque exclusivement de faire ainsi le bonheur des Russes, ils n'ont pas perdu l'espoir de renouer leurs relations avec les Etats de l'Entente, afin d'en obtenir des emprunts; mais ils entendent ne traiter avec eux que par des intermédiaires choisis par les maximalistes eux-mêmes. Lénine a donc attribué les fonctions d'ambassadeur de la Grande-Bretagne au socialiste anglais Lockart, ancien consul général à Moscou. Il choisira dans un groupe de socialistes américains un représentant des Etats-Unis. Cette façon d'intervenir les rôles en désignant ceux par qui on veut qu'un pays étranger soit représenté, au lieu de se contenter d'agréer la personne que ce pays songe envoyer, montre à elle seule l'étrange conception que Lénine et Trotzky se font des relations diplomatiques. Ils auront réussi à donner une idée complète de leur république chimérique, sinistre et grotesque.

On ne parle plus de l'accroissement de la criminalité juvénile dans les pays belligérants; c'est là une de ces plaies de la guerre dont on a pris son parti. De temps en temps, une statistique judiciaire nous rappelle l'existence du mal et ses progrès. Le tribunal supérieur du cercle de Hamm, en Westphalie, vient de faire connaître les ravages constatés dans le ressort de sa juridiction, qui s'étend à une population de 74,000 âmes.

En 1913, on comptait dans le cercle de Hamm 4800 délits ou crimes commis par des adolescents; en 1914, le nombre en était descendu à 4200; mais, dès 1915, l'ascension commence; il y a eu, cette année-là, 6200 affaires pénales à la charge d'adolescents; en 1916, il y en a eu 12,600; en 1917, 25,000. Ainsi, le nombre des délits a doublé d'une année à l'autre, depuis 1915. La criminalité juvénile a donc sextuplé pendant ces quatre années de guerre.

Quelle société est-ce accroissement du vice dans la jeunesse nous promet-il pour après la guerre?

Le bié d'Amérique

Communiqué officiel : Les négociations entre le gouvernement suisse et le gouvernement allemand, dans la question du libre passage des navires de céréales suisses, ont abouti. Selon un rapport qui vient d'arriver, un arrangement a été signé hier à ce sujet, à Berlin.

Selon cet arrangement, tous les navires chargés de céréales, de denrées alimentaires ou de fourrage à destination de la Suisse, reçoivent un sauf-conduit, pour autant qu'ils se rendent à cette ou dans un port neutre, et évitent la zone interdite. Pour les transports, les navires neutres, comme aussi les navires de puissances en guerre avec l'Allemagne pourront être employés. Pour rendre ces derniers en particulier facilement reconnaissables, les dispositions suivantes ont été arrêtées :

1° Chaque navire doit porter des deux côtés sur le bordage, peinte sur fond noir, l'inscription : Suisse, en lettres blanches; 2° chacun de ces navires doit avoir, peint de chaque côté sur le bordage, l'échousson suisse aussi grand que possible; de nuit, cet emblème doit être éclairé; 3° chacun de ces navires doit faire flotter, jour et nuit, à un de ses mats, le pavillon suisse.

En outre, chacun de ces navires sera pourvu d'un sauf-conduit contenant que le navire ne porte aucune autre marchandise que celles indiquées dans les papiers de bord. Outre le pavillon suisse, ces navires porteront le pavillon du pays à la destination duquel ils sont soumis. Ils ne navigueront pas sous pavillon suisse, mais ce dernier servira simplement de signe de reconnaissance.

dialement avisées de cet arrangement et recevront les instructions nécessaires. Mais, comme ce n'est qu'après un délai de trois mois qu'on pourra compter avec certitude que tous les commandants de navires allemands auront été touchés par ces instructions, le gouvernement allemand ne peut accorder aucune garantie certaine jusqu'à ce que ce délai soit écoulé.

Toutefois on peut admettre que la plupart des sous-marins pourront être avertis par télégraphie sans fil, et que le danger sera en conséquence relativement petit déjà dans les trois prochains mois.

Il est à espérer que cet arrangement, rendu possible grâce au bon vouloir du gouvernement allemand, contribuera à faciliter le ravitaillement de notre pays, qui se heurte à des difficultés chaque jour plus grandes.

AU CONSEIL NATIONAL

La question du lait

Berne, le 25 avril. La discussion sur la question du lait a été close, on le sait, la nuit dernière, vers minuit. Ce matin, jeudi, M. le conseiller fédéral Motta a demandé la parole pour une triple déclaration : 1° Il a constaté que l'adoption du « postulat » Frei-Affolter, au mois de mars, n'impliquait aucune décision et que le Conseil fédéral, par sa décision du 3 avril, n'a donc pu tromper personne; 2° Il a constaté que le compromis que le Conseil fédéral recommandait ne pouvait préjuger d'aucune façon la question de la hausse du prix du pain, du riz, etc.; 3° Il a déclaré, avec l'assentiment du président de la Confédération, que les limites pour les prix réduits seront fixées de 30 francs au moins par catégorie et par mois.

M. Gramm a reconnu la bonne volonté du Conseil fédéral sur ce dernier point, mais il a maintenu les propositions socialistes.

Pour liquider les propositions en présence, le Conseil national a dû passer par quatre-vingt-trois voix. Nous ne pouvons les énumérer toutes. Retenons les plus importantes. Le Conseil a repoussé, par 90 voix contre 53, la proposition de réduire la part des cantons à un demi-centime (au lieu d'un centime) et il a maintenu, par 117 voix contre 36, la répartition des sept centimes suivant le compromis, contre une proposition de réduire la part du consommateur à deux centimes. La proposition de M. Jager, de faire supporter à l'Etat tout renchérissement au-dessus de 34 centimes, a été repoussée par 129 voix contre 35; de même, par 126 voix contre 34, le Conseil a écarté la proposition des socialistes, qui voulaient maintenir, pour les consommateurs, le prix du lait à 33 centimes.

En votation finale, le compromis établissant que 3 centimes seront payés par la Confédération, un centime par le canton, et 3 centimes par le consommateur, lequel aura ainsi le lait à 36 centimes dans les principaux centres urbains, a été adopté, par 134 voix contre 19 (les socialistes et M. Feigenwinter).

C'est là une majorité considérable, qui constitue presque une sursis après les nombreuses fluctuations de ces derniers jours, au milieu desquelles M. Motta s'est tenu comme un roc.

Les déserteurs et réfractaires

Le cas Mûnzenberg

Le Conseil national a repris le débat sur les rapports des pleins pouvoirs, là où la discussion avait été abandonnée vendredi passé. M. Cossy, directeur de justice et police du canton de Vaud, a dit les raisons pour lesquelles il voterait le « postulat » demandant l'application plus rigoureuse des règles du droit d'asile et de l'expulsion. Le député grison M. Raschein est moins sympathique au « postulat »; il entre en controverse avec les socialistes au sujet de leurs rêves d'un Etat collectiviste.

Discours de M. Musy

M. Musy a déposé, avec une quarantaine de députés, un « postulat » invitant le Conseil fédéral à procéder à l'expulsion immédiate de Mûnzenberg. Le député fribourgeois trace tout d'abord le tableau de l'action anarchique que des éléments étrangers exercent dans le pays, préchant l'antipatriotisme et l'antimilitarisme. Il rappelle certaines manifestations dont la signification n'est pas douteuse.

Le 9 novembre 1917, après avoir entendu une série de discours antimilitaristes et révolutionnaires, 400 réfractaires réunis à Zurich exigent sur un ton insolent qu'on leur garantisse le droit d'asile. Le 17 novembre, éclatent les troubles de Zurich. L'émeute, à laquelle Mûnzenberg n'est pas étranger, a eu les conséquences que l'on sait. Une manifestation analogue devait avoir lieu à Genève. Elle fut empêchée par l'attitude énergique du gouvernement.

alors que Hubacher menace les autorités suisses et à l'audace de déclarer qu'il se chargera, avec son bataillon d'ouvriers, d'assurer, malgré la police, au bolchevik Holzmann ce qu'il appelle la liberté de la parole.

Puis sont venues les menaces de grève. Toute cette activité, si peu respectueuse des principes d'ordre qui font l'honneur de notre peuple, se caractérise au yeux de l'orateur comme une action nettement antisuisse.

M. Musy en voit le danger non seulement dans ses effets immédiats, tels que les désordres et la résistance à l'autorité, et le voit dans l'atmosphère que cette doctrine crée, dans les effets de son action démoralisatrice, dans l'action déshonorante exercée sur notre patriotisme.

Le patriotisme est une force morale dont aucun pays n'a autant besoin que la Suisse, qui n'est pas une unité ethnique. Seuls, les peuples résistants à mourir peuvent essayer de vivre sans patriotisme. On peut avoir horreur de la force brutale; mais, aussi longtemps que la convoitise existera, une armée nationale nous est nécessaire.

Le patriotisme est une force morale, une énergie dont on a besoin surtout aux heures difficiles. Il est doublement coupable de s'y attaquer aujourd'hui. Seul, il pourra nous garder du danger des privations approche. Quand elle aura sonné, la force morale des Suisses, soutenue par la réconfortante vision des réalités supérieures, pourra seule fournir le correctif, le contre-poids, si nécessaire aux influences fatalement déprimantes de l'inévitable politique des coteries, pour nous soulever toujours, car, si notre corps vit de pain, notre âme et notre cœur de Suisses ont un invincible besoin d'indépendance et de liberté!

Partisan de la défense nationale, l'orateur se proclame néanmoins un pacifiste convaincu. Et, à ce titre, il trouve étrange l'attitude de Mûnzenberg, pour lequel l'armée est la force brutale, et qui, cependant, préconise l'emploi des moyens violents pour imposer chez nous le règne de l'anarchie, après avoir incité notre jeunesse à refuser le devoir militaire.

M. Musy donne aussi un leçon à M. Platten, qui a jugé bon de faire profession de pacifisme, mais qui n'a pas su « convertir au pacifisme le grand, très beau et très puissant pays qui fut sa première patrie ».

M. Musy félicite le Conseil fédéral d'avoir supprimé les organes révolutionnaires de la jeunesse socialiste.

Il dit aussi avoir entendu avec satisfaction la déclaration de M. le conseiller fédéral Muller fixant la notion de la liberté de la presse. Il souscrit pleinement à ce principe. La limitation de la liberté de la presse, comportant l'interdiction de la promulgation des idées anarchiques, est l'expression adéquate de la pensée conservatrice de l'Etat.

L'orateur en arrive à montrer que l'action des anarchistes qui se rencontrent chez nous pour organiser des mouvements révolutionnaires constitue un danger même pour nos socialistes.

Il y a, en effet, dans le programme socialiste, des revendications légitimes qu'on a le devoir d'approuver et d'appuyer.

Il y a des éléments matériels, une certaine richesse, qui sont indispensables à la vie normale. La misère immergée est un mal qu'on a le rigoureux devoir de combattre et d'extirper, puisqu'elle est incompatible avec la dignité humaine et avec le plein épanouissement de l'âme. L'orateur proclame le devoir de la charité sous toutes ses formes, dans toutes ses conséquences, même dans celles que, abusivement peut-être, on a désignées sous le nom de justice sociale.

Mais ce programme doit être réalisé par des moyens autres que ceux que les socialistes préconisent et qui conduisent au chaos. A ces méthodes il faut opposer l'action socialisante de l'Etat redevenu pleinement chrétien. Dans ce domaine, la Suisse, par un effort poursuivi avec persévérance, devrait prendre la tête des Etats chrétiens.

Les socialistes exploitent les effets de la guerre, pour exciter les consommateurs contre les paysans.

Cependant, les paysans, eux aussi, souffrent de la crise, et dans la rude vie des champs, ils ne connaissent jamais les douceurs de la journée de huit heures! Les paysans sont la portion du peuple qui est restée le plus suisse et qui sera la digue insurmontable contre les idées internationalistes.

L'orateur rend hommage à l'agriculteur suisse, qui, depuis 1914, s'est penché avec plus de sollicitude sur le sillon, qui s'est constitué le collaborateur plus assidu et plus persévérant de la terre dans sa tâche nourricière.

M. Musy s'étonne de la mansuétude excessive dont les autorités fédérales font preuve envers certains étrangers indélicats. Qu'on expulse les espions des deux sexes qui remplissent les Palais et qui encombrant les trains!

L'orateur félicite le Conseil fédéral de la circulaire qu'il a adressée aux légations pour rappeler au personnel consulaire ses obligations de correction et de neutralité. Il y a trop

de ces « services auxiliaires », à Berne et ailleurs, où se cachent des espions et des contrebandiers! Il est intolérable que des personnes jouissant du privilège diplomatique puissent ainsi violer les ordonnances de 1914. (Applaudissements.) La façon dont les deux groupes de belligérants traitent souvent nos compatriotes nous donne le droit d'être sévères chez nous aussi.

M. Musy rappelle la définition précise que le grand homme d'Etat que fut Numa Droz donna un jour, à l'occasion d'un incident resté célèbre, du droit d'asile et des devoirs des étrangers résidant en Suisse.

M. Musy insiste sur la nécessité de restreindre, en principe, le bénéfice des avantages diplomatiques à ceux qui sont attachés directement au service des relations internationales.

Si l'on blâme les agissements répréhensibles d'un Schœller, il lui paraît également inique que la police recherche la signification de plusieurs importants dépôts, se chauffant par millions, effectués dans certaines banques suisses par les bolcheviks débarqués dernièrement de Russie.

Mais le député fribourgeois estime qu'il ne suffit pas de gémir sur les difficultés que nous attire la foule des individus de nationalité souvent incertaine que la guerre a versée sur notre pays. On ferait œuvre plus utile, en ordonnant un recensement de tous les étrangers établis en Suisse depuis juillet 1914. Les noms et adresses de tous ceux qui ne peuvent justifier d'un motif plausible d'établissement seraient catalogués et communiqués à la police, qui serait ainsi à même d'exercer un contrôle plus efficace.

Pourquoi, demande M. Musy, le Conseil fédéral, cinq mois après avoir décidé l'expulsion de Mûnzenberg, qu'il considérait comme un perturbateur dangereux, laisse-t-il ce personnage circuler librement à Zurich, où il reste en contact avec la jeunesse socialiste et où il prend même part à une réunion politique d'étudiants?

Pour justifier une attitude de prudence abondamment inexplicable, on a prétendu qu'il arriverait malheur à Mûnzenberg si on le renvoyait dans son pays! Mais l'orateur ne pense pas que nous ayons à nous préoccuper de cela. Qui comprendrait que, pour permettre à Mûnzenberg de se soustraire à la justice de son pays, on tolère qu'il continue dans le nôtre l'action qui lui a mérité un décret d'expulsion? S'il voulait s'assurer le bénéfice de l'hospitalité suisse, il n'aurait qu'à se conformer aux lois suisses, contre lesquelles personne n'a le droit de s'insurger.

M. le conseiller fédéral Muller a d'ailleurs tenu à rassurer ceux qui s'intéressent particulièrement au sort de Mûnzenberg en leur disant que celui-ci courrait tout au plus en Allemagne le danger de quelques mois de prison.

M. Musy ajoute que cela n'est pas même certain, Mûnzenberg ayant pu se rendre en Russie, à travers l'Allemagne, muni d'un passeport en bonne et due forme délivré par les autorités allemandes.

En venant aux troubles de Zurich, le député fribourgeois se demande, si Mûnzenberg s'y est gravement compromis, pourquoi on ne le garde pas en prison.

Il estime qu'il y a assez longtemps que Mûnzenberg occupe la presse et inquiète l'opinion publique. « Au Conseil fédéral, conclut-il, autorité suprême, responsable de la sécurité intérieure et extérieure du pays, de faire le geste énergique qui, seul, peut terminer dignement cette pénible affaire et sauver le prestige de l'autorité et l'honneur du pays. »

M. Musy est vivement approuvé par les députés. M. Graber se fâche et, tout à l'heure, il adressera une violente réplique au député fribourgeois, opposant au patriotisme dont celui-ci a parlé le « patriotisme de l'idée internationale ». Verba et voces!

M. Platten a entrepris une fois encore la défense de Mûnzenberg. Plus tard, il reprendra la parole, pour « regretter » quelques déclarations de M. Greulich, qui, en réponse aux critiques de M. Raschein, s'est séparé nettement des bolcheviks russes et... suisses, tout en déclarant injuste de faire enlancer à Mûnzenberg la responsabilité d'un mouvement révolutionnaire qui est la conséquence du bouleversement mondial.

M. le conseiller fédéral Muller insiste, en présence du « postulat » de MM. Musy et consorts, sur le fait que le Conseil fédéral est bien décidé à expulser Mûnzenberg immédiatement après le procès intenté aux auteurs des troubles de Zurich.

A midi et demi, la séance est levée. On la reprendra à 4 ½ heures.

Séance de relevé du 25 avril

C'est le tour de l'affaire Schœller. On sait de quoi il s'agit : le négociant zuricois Schœller a servi d'intermédiaire entre l'Allemagne et les Français Lemoir et Desouches pour faire parvenir à ceux-ci les millions destinés à l'achat du Journal de Paris. Schœller, faisant croire aux autorités fédérales qu'il avait des intérêts à régler en France, sollicita de pouvoir faire parvenir l'argent à destination par

L'entremise de la légation suisse à Paris. Cela lui fut accordé sans difficulté.

M. le conseiller fédéral Muller, chef du Département de Justice et Police, explique pourquoi on n'a pas déferé Schœller aux tribunaux. La législation donne au Conseil fédéral la compétence de décider sur toutes les poursuites en matière de délits politiques ou de droit des gens. En vertu de cette compétence, le Conseil fédéral a chargé le professeur Borel d'une enquête administrative et lui a donné pleins pouvoirs à ce sujet. Le Conseil fédéral est pleinement conscient de sa responsabilité; il proteste contre l'allégation de M. de Rabours, comme quoi le Conseil fédéral avait agi avec une faiblesse inexcusable.

M. Muller démontre, textes en main, que la loi ne permettait pas d'infirmer à Schœller une peine que, moralement, il aurait méritée. D'autres considérations d'ordre politique, ne pouvaient être négligées. Le débat public devant les assises fédérales n'aurait pu que troubler la paix intérieure du pays.

M. Muller parle encore du cas du consul autrichien Lednegg, emprisonné sous la prévention d'avoir favorisé l'espionnage, puis relâché. Le Conseil fédéral ne pouvait traiter ce fonctionnaire autrichien autrement que les consuls d'autres pays, sans froisser injustement l'empire voisin. Là, comme dans l'affaire Schœller, le Conseil fédéral a agi dans les limites de sa compétence.

M. Jager a raconté des histoires sur les dessous de l'affaire Lenoir-Desouches.

MM. Fazy et de Meuron ont encore pris la parole sur l'affaire Schœller. Le député genevois a exprimé le regret que le Conseil fédéral n'eût pas remis M. Schœller aux mains de la justice; on a pu croire, à l'étranger, que nous voulions cacher quelque chose. M. Schœller était contraire à l'article 6 de l'ordonnance de neutralité du 6 août 1914; avec quatre autres membres de la commission des pleins pouvoirs, il demande que M. Schœller soit poursuivi. M. de Rabours se rallie à cette demande.

A 7 heures, une discussion s'éleva entre MM. Micheli, Calame et Gattisheim, au sujet du cas de M. Schmidheiny. Sur le désir de M. Micheli, le débat est renvoyé à la session de juin; la commission présentera un rapport écrit.

Vendredi, clôture de cette session, extraordinaire nous tous les rapports.

La guerre européenne

FRONT OCCIDENTAL

Journée du 24 avril

Communiqué français du 25 avril, à 8 h. de l'après-midi :

La bataille s'est poursuivie avec acharnement autour d'Hangard, où les Allemands ont concentré tout leur effort pendant la nuit.

Les troupes françaises, après une résistance vaillante, ont contre-attaqué plusieurs fois avec succès. Le village perdu, puis repris, est resté aux mains des Allemands au prix de pertes élevées.

Les Français tiennent les abords immédiats de Hangard, d'où les Allemands n'ont pu déboucher malgré leurs tentatives répétées.

Sur les deux rives de l'Aure, la lutte d'artillerie s'est poursuivie très vivante.

Les Français ont réussi plusieurs coups de main dans les lignes allemandes à l'ouest de Lassigny, au sud de Coucy-le-Château et en Lorraine. Ils ont fait un certain nombre de prisonniers.

La lutte d'artillerie a été très vive en Woëvre, dans le secteur de Filrey et de Régnéville.

Communiqué anglais du 24 avril, à 9 h. de l'après-midi :

De durs combats ont eu lieu toute la nuit à Villers-Bretonneux et dans les environs, combats qui sont encore en cours. Nos troupes ont repris du terrain par des contre-attaques et ont fait des prisonniers.

Hier, la lutte a été des plus dures sur l'ensemble de ce front et de lourdes pertes ont été infligées à l'ennemi par notre artillerie, notre infanterie et nos tanks.

Au nord de la route de Villers-Bretonneux à Saint-Quentin, l'ennemi, à trois reprises, a attaqué nos positions. Chaque fois, il été repoussé avec des pertes. Pendant cette lutte, l'ennemi a fait usage de quelques tanks.

Tard dans la soirée d'hier, l'ennemi a attaqué les positions françaises au nord-est de Baillet; il a été repoussé.

Ce matin de bonne heure, l'ennemi a renouvelé ses attaques dans ce secteur et, contre les positions anglaises plus à l'est après un intense bombardement. Le combat continue dans cette région sur un large front.

Un coup de main tenté par l'ennemi, pendant la nuit, dans le voisinage de Feuchy, a été repoussé.

L'artillerie ennemie a été active pendant la nuit dans les secteurs de Festubert et de Robecq.

Communiqué allemand du 25 avril :

Sur le champ de bataille de la Lys, une contre-attaque française vers Vlaughelock a échoué. Combats locaux au nord-ouest de Bithune, près de Festubert, et sur les deux rives de la Scarpe.

Sur la Somme, nous avons attaqué les Anglais et les Français près et au sud de Villers-Bretonneux.

Dans de durs combats, notre infanterie, se frayant un chemin à travers les nids de mitrailleuses de l'ennemi, a été efficacement soutenue dans ses opérations par les automobiles blindées.

Nous avons pris le village de Hangard, pour lequel on avait déjà longtemps combattu.

Sur la rive ouest de l'Aure, nous avons avancé nos troupes au delà de la hauteur nord-ouest de Castel.

Pendant la journée, l'ennemi a exercé, avec ses renforts préparés dans le champ de bataille ou amenés de l'arrière, de violentes contre-attaques qui se sont effondrées d'une manière sanglante.

Le combat a continué toute la nuit sur le terrain occupé.

Plus de 2000 prisonniers sont restés entre nos mains. Nous avons capturé 4 canons et beaucoup de mitrailleuses.

Journée du 25 avril

Communiqué français du 25 avril, à 11 h. du soir :

La journée a été marquée par une grande activité des deux artilleries dans la région de Hangard et sur les deux rives de l'Aure, sans action d'infanterie.

En Woëvre, à la suite d'un violent bombardement, les Allemands ont prononcé une attaque dans le secteur de Régnéville. Nos troupes ont rejeté l'ennemi de quelques éléments avancés où il avait pris pied et ont rétabli complètement leurs lignes. Des prisonniers sont tombés entre nos mains.

Lutte d'artillerie assez vive sur la rive gauche de la Meuse et dans les Vosges. Dans les journées des 22 et 23 avril, sept avions allemands et un ballon captif ont été abattus par nos pilotes. Dix autres appareils sont tombés dans leurs lignes, fortement endommagés à la suite de combats.

Il se confirme que les deux avions ennemis signalés comme désemparés le 20 avril ont été réellement abattus. Cinq autres appareils et un ballon captif allemand ont été également détruits le 21; outre les deux déjà indiqués dans le communiqué de ce jour.

Dans la nuit du 23 au 24 avril, 5 mille kilos de projectiles ont été jetés par nos bombardiers sur les gares de Nèstles, Royes et Chaulnes.

Nos avions ont en outre exécuté de nombreuses attaques à la mitrailleuse sur des rassemblements ennemis.

Communiqué anglais d'hier soir, 25 avril :

Les positions tenues par les troupes françaises et britanniques depuis le nord de Baillet jusqu'à l'est de Wytschaete ont été toute la journée violemment attaquées. Des combats très vifs ont eu lieu sur tout ce front, principalement aux environs de Draucourt-Kennel et Vierstraet. Après des alternatives diverses, les troupes alliées ont été contraintes de se retirer des positions tenues ce matin. Le combat continue.

Au sud de la Somme, les troupes australiennes et anglaises ont déclenché hier soir des contre-attaques heureuses contre une position où l'ennemi était parvenu à pénétrer dans la journée aux environs de Villers-Bretonneux. Notre ligne a été intégralement rétablie. Nous avons fait 600 prisonniers.

Villers-Bretonneux est de nouveau entre nos mains. Quatre divisions au moins ont pris part à l'attaque lancée hier matin par les Allemands sur ce point.

D'après les dires des prisonniers, les objectifs étaient le village de Cachy et la route de Cachy à Foulilly. Aucun d'eux n'a été atteint.

Les nombreux cadavres abandonnés par les Allemands dans les positions reprises montrent que l'ennemi a subi de lourdes pertes.

Communiqué allemand d'hier soir, 25 avril :

L'armée du général Sixte von Arnim se trouve en combat pour la conquête de Kemmel.

Le bombardement de Paris

Paris, 25 avril.

Le canon à longue portée a continué aujourd'hui le bombardement de la région parisienne. Un obus a pénétré par la toiture dans une mansarde au sixième étage, est descendu jusqu'au cinquième, où il a explosé, causant des dégâts, jetant dans la rue une partie de la toiture. Une jeune femme a été grièvement blessée. M. Poincaré est allé visiter le point de chute.

Arrestation à Rome

Le marquis Sanfelice de Montefiore, membre du « Cercle de chasse », le premier cercle de Rome, a été arrêté samedi, dans la villa du prince Ruffo.

Les membres du cercle étant réunis, il y eut des manifestations de sympathie à l'occasion des succès français. Le marquis Sanfelice ne s'associa pas à ces manifestations et prononça même des paroles telles qu'il fut chassé du cercle et dut adresser sa démission au prince Colonna.

On le dénonça à la justice, et, à la suite de son attitude défaitiste, le marquis fut arrêté.

La guerre sur mer

Le raid anglais contre Zeebrugge

Londres, 25 avril.

(Reuter.) — Les nouveaux détails publiés sur l'expédition de Zeebrugge et Ostende prouvent que le succès a été considérablement plus important que celui auquel M. Geddes a fait allusion avec réserves à la Chambre des communes.

Le correspondant naval du Daily Chronicle insiste sur le fait que l'affaire n'a pas été seulement un exploit audacieux, mais une opération dictée par des considérations de haute stratégie.

Le correspondant à Douvres du Daily Telegraph dit que le Vindictive resta le long du môle de Zeebrugge pendant 1 h. 50.

Les marins qui ont participé au débarquement d'Ostende désolèrent qu'ils ont infligé des dégâts importants à l'ennemi. Le feu des batteries allemandes était excessivement violent mais le tir manquait de précision.

Berlin, 25 avril.

(Wolff.) — L'empereur a visité le 23 avril Zeebrugge, le môle et l'entrée du canal qui ont été le théâtre du dernier raid anglais. Il s'est fait faire l'historique de l'opération par des officiers ayant pris part à l'affaire.

Autour de la lettre de l'empereur d'Autriche

Londres, 25 avril.

On mande d'Amsterdam au Daily Express que la duchesse Marie-Antoinette de Bourbon-Parme, mère de l'impératrice d'Autriche, a reçu, il y a quelques jours, l'ordre de quitter l'Autriche dans les vingt-quatre heures avec défense de revenir à Vienne avant la fin de la guerre.

Cette mesure a été prise à la suite des révélations de la lettre de l'empereur Charles; la belle-mère est forcée maintenant d'assumer la responsabilité de la démarche historique de son gendre.

Le fait que la duchesse de Bourbon-Parme est isolée de la monarchie confirme la rumeur que le baron Burriani n'a accepté son poste qu'à la condition que les influences francophiles à la cour de Vienne seraient immédiatement extirpées.

(Sous toutes réserves. — Red.)

Le nouveau ministère hongrois

Budapest, 25 avril.

(B. C. V.) — Selon les journaux, le cabinet serait formé sous la présidence de M. Joseph Serenyi, à la condition que le projet de loi sur la réforme électorale ne viendrait en discussion devant la Chambre des députés qu'en automne seulement. Toutefois, le gouvernement devrait garantir, si ne parvenait pas à faire adopter par le Parlement le projet de loi dans sa forme actuelle et sans modifications, que la Chambre serait dissoute et que de nouvelles élections seraient ordonnées. Les partis de droite du Parlement ont accepté cette proposition de telle façon que le président du conseil des ministres Serenyi sera probablement en mesure, déjà demain, de présenter à l'empereur la liste des membres du cabinet.

Les événements de Russie

Brut de défaite de Kornilof

Les forces du Soviet auraient mis les troupes du général Kornilof en déroute, près de Jekaterinodar. Selon les déclarations de prisonniers, Kornilof serait mort des suites de ses blessures.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Pas de Consistoire

On nous écrit de Lugano :

Le correspondant romain de la Stampa, ordinairement assez bien renseigné, annonce que le Consistoire, qui aurait dû se tenir en mars ou en avril, est définitivement renvoyé sine die, et qu'il n'aura peut-être lieu qu'après la guerre.

La mission de Mgr Ratti en Russie

On nous écrit de Lugano :

La nomination de Mgr Ratti, préfet de la Bibliothèque vaticane, comme délégué en Pologne et en Ukraine, est un fait important. Le correspondant de la Stampa à Rome croit que cette nomination est liée à divers projets qui tiennent au cœur du Pape. Il s'agirait notamment d'organiser des établissements pour y recueillir les orphelins polonais et ukrainiens victimes de la guerre.

Le correspondant de la Stampa donne ensuite quelques détails sur le nouveau délégué, dont la nomination, dit-il, est accueillie avec une grande sympathie, car Mgr Ratti ne possède que des amis et des admirateurs.

Mgr Achille Ratti est dans la cinquante-neufième année. Il fut d'abord préfet de la Bibliothèque ambrosienne de Milan, fondée par le cardinal Frédéric Borromeo, neveu de saint Charles. Vice-préfet de la Bibliothèque vaticane en 1912, il succéda comme préfet au savant Père Ehrle, S. J., en 1914. Au mois de septembre 1914, il était nommé chanoine du Vatican. C'est un savant aussi distingué que modeste.

Le cardinal van Rossum

Le cardinal van Rossum, nouveau préfet de la Congrégation de la Propagande (après la mort du cardinal Serafini), qui n'est pas encore évêque, recevra la consécration épiscopale le jour de Pentecôte, des mains de Sa Sainteté Benoît XV.

Echos de partout

OU CELA S'EST LU

Il y a vingt jours, un radio allemand de Nauven portait ceci à la connaissance du monde :

« Dans la forteresse de Paris il règne, par suite du bombardement continu, une panique qui prend la tournure d'une confusion désespérée. »

Ah ! pour le coup, ce sont des Allemands qui ont inventé cette histoire.

Pas du tout... Qu'on lise ce journal français la Gazette de Biarritz du 4 avril :

« Sur qui qu'il même des embarcadères, cette foule de gens effarés, talonnés par la frousse et dont l'esprit aux abois ne renferme plus qu'une seule idée lucide : partir à n'importe quel prix, fuir Paris, gagner quelque localité bourgeoise, afin de pouvoir bien manger, bien dormir, oublier ceux qui se battent, ceux qui meurent... Ce sont des hommes et des femmes bien solides, bien nourris, gras à lard et dont la face serait éclaircie de santé si d'épouvante ne la rendait blême. »

Sont-ils malins ces Allemands ! Ils font semblant de croire tout ce que les Français disent.

MOT DE LA FIN

— Il y a une expression consacrée dont je ne me souviens plus très bien... Faut-il dire « pousser des cris d'Orphée », ou « des cris d'orfrère »...

— Ni l'un ni l'autre... Il faut dire « des cris de porc fraïs ».

Confédération

Chemins de fer fédéraux

Le déficit des C. F. F. pour 1917 s'éleva à 29,2 millions, ce qui fait monter le solde passif à 73,7 millions. L'excédent du produit de l'exploitation est de 8 millions de moins qu'en 1916 et représente, avec 42,5 millions, le 60 % de ce qu'il était en 1913. Les allocations au personnel ont absorbé 18,6 millions, contre 3,2 millions en 1916.

Le combustible, qui revenait à 17 millions avant la guerre, en a coûté 26 millions en 1917, malgré une économie de 18,000 tonnes de charbon par mois due à la réduction des horaires. En août, le charbon coûtait entre 83 et 90 fr. la tonne. On peut se représenter ce que sera la dépense avec le nouveau prix de 180 fr. par tonne réclamé par l'Allemagne.

Les C. F. F. ont pourvu à leurs besoins d'argent en émettant des bons de caisse pour 33 millions et en en renouvelant pour 35 millions. L'émission de bons de caisse à 4 1/2 %, à trois ans, pour un total de 60 millions, a échoué. 10,6 millions seulement ont été souscrits. Le taux était trop bas.

La révision des tarifs des billets de chemins de fer entrerait en vigueur probablement le 1^{er} juin, tandis que les nouvelles taxes pour marchandises seraient appliquées déjà le 10 mai.

Contre la régale des postes

La National Zeitung signale qu'un mouvement s'organise, dans le monde des affaires, pour demander, par voie d'initiative, la suppression de la régale des postes. Les motifs de ce mouvement sont l'élevation excessive des taxes postales et les restrictions du trafic.

La Suisse et la guerre

Négociations germano-suisse

Les délégués allemands à Berne ont exprimé le désir de leur gouvernement de commencer des pourparlers pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce avec la Suisse. Le précédent échoua à la fin de 1918.

Un vaisseau japonais pour la Suisse

Le Conseil fédéral a réussi à s'assurer le service d'un vaisseau japonais pour notre ravitaillement. On attend encore l'autorisation de l'Entente.

L'espionnage

Une jeune télegraphiste de Zurich vient d'être arrêtée sous l'inculpation d'avoir livré des dépêches à des femmes occupées à un service d'espionnage.

La vie économique

Hausse du beurre et du fromage

A la suite de la hausse du prix du lait, il fallait s'attendre à voir monter les prix des produits laitiers, beurre et fromage. Jusqu'ici, seule, la hausse du beurre est fixée : elle sera, dès le 1^{er} mai, de 1 fr. 50 par kilo, ce qui portera le prix du kilo de beurre à 7 fr. 50 ou 7 fr. 60 !

Les prix du fromage à pâte molle seront fixés vers la mi-mai et ceux du fromage dur plus tard seulement. On étudie, en effet, conjointement avec la hausse des prix du fromage, la question du rationnement de ce produit.

Pas de rationnement du bois

La question du rationnement du bois, de la tourbe et du charbon s'est déjà posée à maintes reprises. Le Département d'économie publique a organisé dernièrement une consultation à ce sujet auprès des gouvernements cantonaux. Toutes les réponses ont été négatives.

Pénurie de pétrole

Nos provisions de pétrole sont réduites au strict minimum. Le stock restant se borne à 300 wagons, qui doivent être réservés pour l'éclairage hivernal des ménages où l'on ne dispose pas d'autre lumière. Il est indiqué de n'user de pétrole qu'en cas d'absolue nécessité.

Diétète de benzine

La benzine devient rare. Comme il en faut une certaine quantité pour actionner les machines agricoles, la question se pose d'interdire totalement la circulation des automobiles de luxe.

NOS MAISONS D'EDUCATION

Institut Sainte-Catherine. — Cet institut pour jeunes filles établi à Wil (Saint-Gall) et dirigé par les Dames Dominicaines a clos son année scolaire le 25 mars et ouvre sa nouvelle année le 2 mai prochain. Cette excellente maison d'éducation a compté, cette année-ci, 169 élèves, dont 57 internes, parmi lesquelles 2 Fribourgeoises.

AU TESSIN

On nous écrit de Lugano :

C'est à l'Hôtel Espanalada, à Minusio, que l'ex-ministre de Suisse à Rome, M. Alfred de Pella, a fixé sa résidence pour quelque temps. L'hôtel se trouve dans une situation admirablement ensolarée, près de la gorge sauvage de la Navegna. Il est dirigé par un Gison, qui a fait ses études dans l'industrie hôtelière.

Tout près de l'Hôtel Espanalada s'éleva la fameuse villa « Verdiana », jadis propriété du chef démocrate Brofferio, qui y donna l'hospitalité à Cavour, à Garibaldi et à d'autres personnages de la révolution italienne.

Bellinzona, avec ses châteaux, ses tours et son cachet militaire si curieux, n'a plus de garnison. C'est le typhus qui en est la cause.

Les derniers soldats sont partis lundi. Mais on assure qu'ils seront remplacés prochainement par un détachement de landsturm. M.

LE CLERGE CATHOLIQUE SUISSE

La Société éditrice l'Union, à Soleure, publie, avec l'exactitude et le bon goût qui caractérisent ses travaux, l'état du clergé catholique suisse à la fin de 1917.

La liste des prêtres séculiers de tous les diocèses est minutieusement tenue à jour par celle de ceux des dignitaires ecclésiastiques. Le clergé séculier est réparti par chapitres pour les diocèses de Bâle, de Coire et de Saint-Gall par décans pour les diocèses de Lausanne et Genève et de Sion, par vicariats pour l'administration apostolique du Tessin.

La seconde partie du Status cleri donne le tableau de tous les religieux constituant le clergé régulier, classé par congrégation, puis par maison ou couvent.

Société valaisanne d'éducation

La Société valaisanne d'éducation a eu son assemblée, à Sion, mercredi 24 avril. Plus de 300 instituteurs, accourus malgré la distance et la réduction des horaires de toutes les régions de la partie française du canton, ont pris part à ce congrès pédagogique, dont le succès a été complet.

Après le traditionnel service religieux à l'église paroissiale, la séance de travail fut ouverte sous l'habile et ferme direction de M. Delaloy. Delaloy, le distingué président de l'Association, a exposé, en termes empreints d'une grande cordialité, les vénérables membres du clergé les magistrats et les amis de l'école, particulièrement Mgr Mariélan, Rm^e Abbé de Saint-Maurice, et M. le conseiller d'Etat Burgener, chef du département de l'instruction publique. Le canton de Fribourg était représenté par M. Risse, inspecteur scolaire, président de la Société fribourgeoise d'éducation, et M. Banbey, chef de service à la Direction de l'instruction publique.

Le rapport présidentiel, très documenté, a ressorti la féconde activité du comité, qui s'exerce non seulement dans les questions d'ordre pédagogique, mais aussi en faveur de la situation matérielle du corps enseignant. L'attitude des instituteurs a été exemplaire, et l'excellent chef du Département ne lui a pas ménagé ses félicitations et ses encouragements. Un témoignage de reconnaissance a été décerné à M. Pignat, depuis plus de quarante ans secrétaire à l'instruction publique.

Le programme de travail comprenait de nombreuses questions qui, toutes, ont été rapidement menées à bien. Tour à tour, le rapport sur le sujet mis à l'étude : « La formation religieuse de l'enfant à l'école primaire » ; le projet de loi sur l'augmentation des traitements et le décret sur les allocations pour renchérissement de la vie, l'organisation de l'assurance-maladie, de la caisse de retraite ; l'institution des colonies de vacances, la protection à accorder aux enfants déshérités de la nature et de la fortune, la constitution du comité ont fait l'objet des délibérations de l'assemblée.

Au banquet, généreusement offert à l'entousiasme et la bonne tenue n'ont cessé de régner. Des toasts chaleureux ont été portés par MM. Leuzinger, avocat, à Sion ; Joseph Mayer, conseiller municipal, à Chamonix ; Berclaz, instituteur, à Randogne ; Burgener, conseiller d'Etat fribourgeois, vice-président de la municipalité de Sion ; Troillet, curé de Salvan et inspecteur scolaire ; Risse, délégué fribourgeois, et le grand sous-préfet du district d'Entremont.

Ce fut une bonne journée, très fructueuse pour le Valais et l'avenir de ses écoles. F. B.

NOUVELLES FINANCIERES

Peter, Guller, Kohler, Chocolats suisses S. A.

Cette Société, dont les brillants résultats sont assez connus (le cours de ses actions est à 300 fr.) émet un emprunt de 5 % de 10 millions de francs par l'entremise d'un consortium de banques sous la direction de la Banque fédérale S. A.

Le prix d'émission est fixé à 99 % et l'emprunt est à dix ans terme, remboursable à plus tard le 1^{er} mars 1938.

Avec cet emprunt, la Société porte le chiffre de ses dettes par obligations à environ 17 millions, ce qui est très modeste, si l'on considère que la valeur réelle de l'actif n'est pas inférieure à 60 millions de francs (le bilan qui tient compte des amortissements n'accuse que 47,000,000 fr.).

FAITS DIVERS

SUISSE

Victime du dévoil

On a retrouvé, mercredi, le cadavre du cadonnier du village No 4 du Simplon, Alois Jordan, qui avait disparu depuis dimanche. Jordan avait été surpris par une avalanche, entrée de refuge No 2 et Bérinal. Le télegraphiste et le téléphoniste ne fonctionnèrent pas, le fidèle cadonnier voulut faire, malgré le mauvais temps, sa tournée réglementaire. Il était âgé de 50 ans.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Société de chant de la Ville de Fribourg. — Ce soir, à 8 h 1/2, au Casino-Simplon, 1^{re} audition de « Désert ». Les exécutants sont priés de se trouver à leur place à 8 h 1/4 au plus tard.

Société de gymnastique « Feeburgia ». — Dimanche, 28 avril, course obligatoire Fribourg-Guggisberg par Saint-Cours-Dirlaret. Messe à 6 h 1/2, à l'église de Saint-Jean. Départ à 7 h de la place de la Cathédrale.

ON DEMANDE

un jeune homme de 15-20 ans (catalan), désireux d'apprendre l'allemand aiderait dans les travaux de la campagne. Rétribution immédiate. Traitement de famille assuré. En hiver, occasion de fréquenter l'école. 2381
S'adresser à **Joh. Duttwyler**, agriculteur, Ob. Ehrenthal, près Baden et d'Arzoie.

ON DEMANDE

une jeune fille
honnête et active, sachant faire une bonne en sine bourgeoise et à cuisiner, ainsi que travaux du ménage. Occasion d'apprendre l'allemand. 2385
Ecrire en indiquant les prétentions et joignant les certificats à **penon Schiller, Brunnen**, (Lac d'Arzoie).

Couturière
demande une bonne ouvrière et une rassujettie.
M^{me} Odette Berger, à Andermatt, St-Gothard.

BON
mécanicien-ajusteur
est demandé pour atelier de mécanique à Fribourg. 2331
S'adresser sous chiffre P 2481 F à **Publicitas S. A., Fribourg.**

ON DEMANDE A LOUER
pour séjour d'été,
une chambre et
une cuisine meublées
Adresser offres écrites avec prix à **M^{me} Rochy, rue du Lac, 2, Yverdon.** 2365

Papiers peints
immense choix. Très bon marché chez **F. BOFF, Ameublement, rue du Tir, Fribourg.**

Viande fraîche

Jeune cheval
EST VENDUE
par **Louis Hess, ruelle des Augustins, 124, Fribourg.** 2350

Fabr. Fourneaux
Sursee
Offre les meilleurs POELES, POTAGERS A GAZ ET A CHARBON LESSIVEUSES
Catalogue Gratuit!
Succ. Berner
Mombijou, Str. 6.

A VENDRE
1 voiture à pincette
3 chars de marché avec cadre, 2 petits chars à pont à cheval, 1 four à pain, système à Manne.
S'adresser à **Flury, marchand, Bourgnillon, Fribourg.**

A VENDRE
pour cause de départ,
une jolie petite maison
avec jardin et atelier,
située à la rue Grimoix, n° 13. S'y adresser pour visiter.

Demoiselle
demande place de réception chez docteur ou dentiste, ne demande pas de gages.
Offres sous P 2481 F à **Publicitas S. A., Fribourg.**

Toiles jute

Offres accompagnées d'échantillons et indication du disponible pour consommation suisse. Paiement comptant.
Offres sous chiffre T 2357 Q à **Publicitas S. A., Bale.**

ON DEMANDE UNE
FILLE
propre, sachant faire la cuisine.
Ecrire à **Pedretti, primours, Vevey.** 2390

Cuisinière
On demande personne sérieuse, robuste, bonne ménagère, faisant cuisine soignée. 2102
S'adresser à **M^{me} Hip. de Week, Rue St-Nicolas, 130.**

Dans quartiers, environs gare auprès d'une personne tranquille,
on demande
A LOUER
chambre meublée avec droit de cuisine. Excellentes références à disposition. 2389
Offres sous P 2506 F à **Publicitas S. A., Fribourg.**



On demande à louer un
VASTE ENTREPOT
4200 à 300 m² le plus haut possible, avec accès facile. De préférence dans le quartier de Pérolles ou avoisinant la gare.
Offres écrites, détaillées, avec prix, sous P 2507 F à **Publicitas S. A., Fribourg.** 2370

L'EAU VERTE
de l'abbaye cistercienne de la Malgrange à Fribourg, fondée en 1259
Elixir d'un goût exquis

composé de plantes choies et mélangées dans des proportions étudiées et longtemps expérimentées, sans absinthe et plantes nuisibles. Souverain dans les cas d'indigestion, dérangements d'estomac, digestion difficile, coliques, refroidissements, etc. Préserve l'efficacité contre les maladies épidémiques et contre l'influenza.
Chez **MM. Eigenmann, Chatton et C^{ie}, négl. ; Lapp, Bourgnecht & Gottrau, Onor. Esselvi, Wallerod, May et Schmidt, pharmaciens ; Guisl-Richard ; Fr. Guisl, rue des Chanoines ; Société de Consommation, rue des Alpes ; Ayez, rue de la Préfecture et place de la Gare ; Mieses, rue de Lausanne et Beauregard, à Fribourg.**
Bulle, pharmacien, à Estivay-le-Lac ; Strobel et Gavina, pharmaciens, à Bulle ; Schmidt, pharmacien ; Robadey, pharm. et Pharmacie économique, Romont ; Jambé, pharmacien, à Châtel-St-Denis ; Leclerc & Gorin, droguerie de la Croix-d'Or, Genève ; Pharmacie de l'Orangerie, Neuchâtel. Droguerie Charlatan, Mondon. — Liqueur de genièvre de montagne, chez **MM. Eigenmann, Chatton & C^{ie}, négl., à Fribourg. 972-127**

Douleurs rhumatismales
de tout genre sont guéries et soulagées rapidement par le **Thé antirhumatismal spécial** du **Pharmacien Haer Zurich 7.**
Dépôt pour Fribourg : **Grande pharmac. Bourgeois et Gottrau.**

On demande pour toute suite
une personne
de confiance, d'un certain âge, sachant faire la cuisine.
S'adresser sous P 2474 B à **Publicitas S. A., Bulle.**

Bandages orthopédiques
Grand choix de bandages élastiques, derniers nouveautés, très pratiques, plus avantageux et infiniment meilleur marché que ceux vendus jusqu'à ce jour.
Bandages à ressorts dans tous les genres et à très bas prix. En indiquant le côté, on s'en fait un double et moyennant les mesures, l'envoi est commandé.
Discretion absolue, chez **F. GERMOND, sellerie, Payerne.**

Nous payons
pour les dépôts à un an 5 %, à 3 ans 5 1/4 %.
Banque E. Udry & C^{ie} Fribourg

LAINES DE MOUTON
les plus hauts prix sont payés par **L. Koenig, Vollandes 75, Genève.** 1611

Avant de faire votre commande, il est dans votre intérêt de demander **notre catalogue.**
A qualité égale, toujours meilleur marché



Chaussures Modernes S. A.
J. Marty, gérant
FRIBOURG

ROYAL BIOGRAPH
Programme du 26 avril 1918
Les Misérables
de **VICTOR HUGO**
en 9 parties, avec 12000 tableaux
La plus puissante création cinématographique.
La location sera ouverte le vendredi et samedi, à la caisse, de 4 1/2 à 6 heures. 2295
Pour les prix, consultez les affiches

PROSPECTUS

Emprunt 5 % de Fr. 20,000,000

CANTON DE NEUCHÂTEL DE 1918

Par décret du Grand Conseil du 17 avril 1918, le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel a été autorisé à contracter un emprunt de Fr. 20,000,000.—, destiné :
Fr. 8,689,000.— au remboursement de ses deux emprunts 3 1/2 % de 1893 arrivant à échéance le 31 décembre 1918,
10,000,000.— à l'augmentation du capital de dotation de la Banque Cantonale Neuchâteloise.
1,311,000.— à la consolidation de la dette flottante de l'Etat, aux frais d'emprunt et comme réserve pour dépenses futures.
L'emprunt est divisé en 20,000 obligations de Fr. 500.— et 10,000 obligations de Fr. 1000.—, au porteur, munies de coupons semestriels d'intérêt aux échéances du 30 juin et du 31 décembre.
Les titres étant créés **jouissance 30 juin 1918**, le premier coupon sera payable le 31 décembre 1918. Le taux d'intérêt est fixé à 5 % l'an.

Le remboursement de l'emprunt s'effectuera le 31 décembre 1938. L'Etat de Neuchâtel se réserve toutefois la faculté de dénoncer au remboursement tout ou partie de l'emprunt à partir du 31 décembre 1927, et cela chaque fois pour une échéance de coupons, moyennant un préavis de six mois, de sorte qu'aucun remboursement anticipé ne pourra avoir lieu avant le 30 juin 1928. En cas de remboursement partiel, les obligations à amortir seront désignées par tirage au sort.
Les coupons échus et les obligations remboursables seront payables sans frais ni retenue d'aucune sorte, à quelque titre que ce soit :
aux guichets de la Banque Cantonale Neuchâteloise,
des établissements qui font partie de l'Union des Banques Cantonales Suisses,
des établissements faisant partie du Cartel de Banques Suisses.
Toutes les publications relatives au service de l'emprunt seront faites par l'Etat de Neuchâtel dans la Feuille Officielle du Canton de Neuchâtel, dans la Feuille Officielle suisse du Commerce et dans un journal de Bâle, Genève et Zurich.
L'Etat de Neuchâtel s'engage à faire les démarches nécessaires pour l'admission des titres à la cote des Bourses de Bâle, Berne, Genève, Neuchâtel et Zurich, jusqu'au remboursement intégral de l'emprunt.
Les registres d'impôt du Canton de Neuchâtel accusent les chiffres que voici :

	FORTUNE IMPOSÉE	RESSOURCES IMPOSÉES
1905	Fr. 584,894,325.—	Fr. 37,502,080.—
1910	» 647,366,700.—	» 43,862,382.—
1915	» 667,157,405.—	» 41,357,962.—
1916	» 677,984,725.—	» 48,602,483.—
1917	» 731,275,684.—	» 71,664,758.—

NEUCHÂTEL, le 18 avril 1918.
Le Conseiller d'Etat,
Chef du Département des Finances.
ALFRED CLOTTU.
Sur le total de Fr. 20,000,000.— du présent emprunt, l'Etat de Neuchâtel se réserve une somme de Fr. 1,000,000.— pour ses fonds spéciaux.
Le solde, soit **Fr. 19,000,000.—**, a été pris ferme par les Banques soussignées qui l'offrent en souscription publique du 22 au 29 avril 1918 aux conditions suivantes :

A. Conversion

Les porteurs d'obligations des emprunts 3 1/2 % Etat de Neuchâtel de Fr. 8,500,000.— du 21 avril 1893 (titres de Fr. 1,000.—) et de 189,000.— du 20 juin 1893 (titres de Fr. 500.—), remboursables le 31 décembre 1918, ont la faculté de souscrire, au cours de 99 %, à titre irréductible un montant égal de nouvel emprunt.

A cet effet, ils déposeront leurs obligations, munies des coupons au 30 juin et au 31 décembre 1918 et accompagnées d'une demande de conversion portant l'indication des numéros, au domicile de souscription qui leur remettra en échange un reçu tenant lieu de certificat provisoire, ainsi qu'une soule en espèces de :

Fr. 10.— par titre de Fr. 500.— et de Fr. 20.— par titre de Fr. 1000.—

Cette soule représente la différence de cours de 1 %, soit :

	pour chaque titre de Fr. 500.—	plus le coupon au 30 juin 1918	payé par anticipation	pour chaque titre de Fr. 1000.—
	Fr. 5.—			Fr. 10.—
			8.75	17.50
			Fr. 13.75	Fr. 27.50
moins la différence de 3 1/2 à 5 % sur le coupon au 31 décembre 1918			3.75	7.50
			Fr. 40.—	Fr. 20.—

Le reçu délivré par le domicile de souscription sera échangé jusqu'au 1^{er} juillet 1918 au plus tard contre les titres définitifs.

B. Souscription contre espèces

Le cours d'émission est fixé à **99 %**

sous déduction des intérêts à 5 % l'an dès la date de libération jusqu'au 30 juin 1918, jouissance des titres.
La répartition aura lieu aussitôt après la clôture de la souscription ; avis en sera donné par lettre aux souscripteurs. Si le montant des demandes dépasse celui des titres disponibles, les souscriptions seront soumises à réduction.
La libération des titres attribués s'effectuera du 6 mai au 1^{er} juillet 1918 ; il sera remis aux ayants droit un reçu de leur paiement, qui pourra être échangé jusqu'au 1^{er} juillet 1918 au plus tard contre les titres définitifs.

Neuchâtel, Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Saint-Gall, Sarnen, Schaffhouse, Zurich, le 18 avril 1918

Banque Cantonale Neuchâteloise.

Au nom de l'Union des Banques cantonales suisses :

- | | |
|---|---------------------------------|
| Banque Cantonale de Bâle. | Banque Cantonale de Zurich. |
| Banque Cantonale de Saint-Gall. | Banque Cantonale Neuchâteloise. |
| Banque Cantonale Vaudoise. | Banque Cantonale d'Obwald. |
| Banque Cantonale de Schaffhouse. | |
| Cartel de Banques suisses : | |
| Banque Cantonale de Berne. | Union Financière de Genève. |
| Crédit Suisse. | Société de Banque Suisse. |
| Banque Fédérale S. A. | Banque Commerciale de Bâle. |
| Société Anonyme Leu & C ^{ie} . | Union de Banques Suisses. |
| Banque Populaire Suisse. | |

On peut souscrire auprès de toutes les Banques de la Suisse

COUTURIÈRE
de la place demande tout de suite ouvrière et apprentie sérieuses.
S'adresser sous P 2133 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE
pour le 1^{er} mai, un bon **Ouvrier fromager**
S'adresser à la Intérie de Sales (Sarine).

ON DEMANDE
pour fin avril, une personne de confiance sachant conduire et repasser, pour le service de **bonne d'enfants**
Intitulé de se présenter sans certificats et références; bonne gages.
S'adresser sous P 704 B à Publicitas S. A., Bulle.

ON DEMANDE
tout de suite, une **bonne fille**
brave, honnête, de toute confiance, âgée de 25 à 30 ans, si possible sachant les deux langues, pour s'occuper des soins de ménage et aider au magasin. On exige de bonnes références.
S'adres. personnellement chez M^{lle} Marie Clément, négre, à Ependes (Sarine). 2282-517

Jeune professeur
vivant seul, demande chambre meublée dans famille tranquille.
P. Q 523 Poste restante, Fribourg.

Chapeaux d'été
Canotters
Panamas
Beau choix
Prix modérés
GALLEY
24, rue de Lausanne, Fribourg
Téléphone 6.43

On demande
UNE FILLE
propre et active, sachant faire la cuisine. Grand gage. 2318
S'adres. à Madame Isidore Nordmann Villa " Diana " bourg.

On demande
pour tout de suite, une **JEUNE FILLE**
pour aider au ménage et au café.
Offres sous P 2501 F à Publicitas S. A., Fribourg.

On demande
des jeunes filles
comme
APPRENTIES LINGÈRES
S'adresser sous chiffre P 2319 F à Publicitas S. A., Fribourg.

QUI DESIRE
placer son fils
libéré de l'école primaire, dans une bonne famille rurale, pour apprendre l'allemand, voudra s'adresser avec confiance à Eng Rauber, Neuendorf (Soloth).

A LOUER
pour le 25 juillet, avenue de Pérolles, appartements de 3, 4 et 5 chambres et mansarde, avec tout le confort moderne.
S'adresser à M. Chama, ferblantier, Pérolles.

A louer, pour le 25 juillet à la rue de Lausanne, N° 81,
UN APPARTEMENT
de 5 chambres, ensoleillé, avec cuisine, dépendances, cour et jardin.
S'adresser 10, Avenue de la gare, 3^{ème} étage.

SAPOLINE
L'étoile de chaque ménagère. Savon demi-liquide, préparé avec des matières premières de 1^{re} qualité. Indispensable à chaque ménage. Convenant particulièrement pour le linge et les planchers en bois ou en ciment, planches, etc.
Dépôt général pour Fribourg :
Drogerie G. LAPP

HABILLENZ-VOUS
CHEZ
KRÖNER-NAPHTALY, Fribourg
24, Rue de Romont, 24

UN **Choix** **élégant** très varié EN **VÊTEMENTS** modernes ET **de bonne qualité**

A qualité égale toujours meilleur marché

NOS PRIX :
60, 70, 80, 85
90, 100
110, 120

AVANT DE FAIRE VOS ACHATS
visitez nos magasins, pour vous convaincre du choix immense



Domaines à vendre
Beau domaine de 40 poses, 5 en forêt à 1 h. de Fribourg, bâtiment, 2 écuries, grange, électricité. Prix 72.000. Conditions très avantageuses. 186

Auberge neuve, seule dans village sur grand'route, écurie, grange. Prix, mobilier compris, 37.000. 483

Auberge avec une pose de terre, (logi, remise, électricité), jardin, sur route cantonale. Excell. occasion. Prix 37.000. Compt. 5.000.

Domaine 2 poses 1/4 à dix minutes du village, maison, grange, (curi, verger, etc. Prix 8.500. Compt. 2.000. 368

Domaine 30 poses 1/2 en forêt, maison, grange à part, 3 écuries, sur route cantonale. Rapport 21 à 25 pièces de bétail. Dynamom actionnant machine à battre, etc. Prix 69.000. Conditions des plus favorables. 477

Domaine avec hôtel en plein rapport, 9 poses de terre, grange, électricité, magnifique situation sur route cantonale, jardin, etc. chiffre d'affaire 10.000 fr. Prix 63.000. 492

À 5 minutes de Fribourg, Hôtel-café avec 3 poses de terre, salle de danse, très belle situation, etc. chiffre d'affaire 10.000 fr. Prix 63.000. 492

À dix minutes de Fribourg, belle maison neuve avec jardin, rez-de-chaussée, un étage. Prix 33.500. Conditions des plus avantageuses. 478

Dans petite ville de canton, maison d'habitation presque neuve, 2 logements, atelier de menuiserie transformable en magasin, grange, écurie, jardin, électricité, situation exceptionnelle. Prix 13.000. Compt. environ 3.000 fr. 362

A Fribourg, maison d'habitation, rez-de-chaussée, 3 étages, deux magasins, situation des plus avantageuses, rue principale, jardin. Prix 47.000. Compt. 20.000.

CABINET DENTAIRE
H. DOUSSE, chirurgien-dentiste
Téléph. 42 **BULLE** Avenue de la Gare
Laboratoire spécial de prothèse moderne. Dentier avec plaque inextensible, aluminium, celluloïd, caoutchouc.
Spécialité de travaux en or ou en platine.
Couronnes — Travaux à point.
Dents à pivot — Réajustement.
Châtel-Saint-Denis, Avenue de la Gare chaque lundi.

GRAND CINÉMA CENTRAL
CASINO SIMPLON 3 MINUTES DE LA GARE

Samedi 27, Dimanche 28 et lundi 29 avril, à 8 1/2 heures
Dimanche, une matinée à 2 1/2 h.

Les Chansons Filmées
Quand Madelon et Lune Jolie
seront chantées par M. DARVIL, pendant la projection cinématographique de leur sujet.

Le CŒUR de NEIGE
drame en 4 actes
Tram gratuit à la sortie pour les places prises en location chez M. Feldmann, 5, rue de Romont.

THÉÂTRE DE FRIBOURG
Bureau : 8 heures Rideau : 8 1/2 heures du soir
REPRÉSENTATIONS THÉÂTRALES
DONNÉES PAR
la Société de Belles-Lettres de Fribourg
au profit d'œuvres de bienfaisance locales

Il ne faut jurer de rien
Comédie en 3 actes d'Alfred de Musset

PAN DANS L'ŒIL
Revue fribourgeoise en 1 acte, par Dagobert et Fonton

PRIX DES PLACES :
Loges de face, 5 fr.; Loges de côté, 1^{er} rang, 4 fr.; Loges de côté, 2^{ème} et 3^{ème} rangs, 3 fr. 50; Parquets 3 fr.; Parterre, 2 fr.; Galeries, 1 fr. — La location est ouverte dès jeudi 16 avril, chez M. Léon Vonderweid, rue de Lausanne. P 2276 F 2153

LOCATION DE DOMAINE
Le Conseil communal de la ville de Romont met en location, pour le terme de neuf ans à partir du 22 février 1919, le domaine de la **ROCHETTE DESSOUS**, de la contenance de 75 poses de terrain de 1^{re} qualité.
La mise en location aura lieu à l'hôtel de Ville, à Romont, le mardi 30 avril courant, à 3 h. après midi.
Les conditions sont déposées au bureau de M. Alex. Ayer, directeur des domaines. 2163-492
Le Conseil Communal.

VENTE DE BÉTAIL
Le soussigné, Alfred Bossel, à Fliangères, vendra aux enchères publiques, devant son domicile, à Fliangères, mardi 30 avril, dès midi précis, tout son bétail, savoir :
3 vaches portantes ou fraîches vélées, 2 génisses prêtes au veau, 6 génisses de 1 à 2 ans et 1 bœuf de 1 1/2 an. Ce bétail est en partie pie-noir et en partie pie-rouge et de montagne.
Payement comptant. 2343-523
L'exposant : Alfred Bossel.

ÉMISSION
D'UN
Emprunt 5 % de 10 Millions de francs
Peter, Caillet, Kohler, Chocolats Suisses S. A.
LA TOUR-DE-PEILZ
Divisé en 20,000 obligations de Fr. 500.— chacune. Coupons semestriels au 1^{er} septembre et 1^{er} mars
Durée de l'emprunt 20 ans, avec faculté de remboursement anticipé dès la 10^e année, soit dès le 1^{er} mars 1923

Les banques ci-après mettent cet emprunt en souscription publique aux conditions suivantes :
Prix d'émission 99 0/0 et intérêts du 1^{er} mars dernier.
Faculté de libération jusqu'au 15 juillet 1918. — La souscription est ouverte du
26 au 30 avril, à 4 heures

Banque Fédérale S. A. — Société de Banque Suisse. — Union de Banques Suisses. — Union Financière de Genève. — Banque de l'Etat de Fribourg. — Banque W^m Cuénod & C^{ie} S. A. — MM. Brandenburg & C^{ie} — Edmond Chavannes. — Morel, Chavannes & C^{ie}. — Cuénod de Gautard & C^{ie}. — Chénolère & C^{ie} — Paccard & C^{ie}

Le bilan PETER, CAILLER, KOHLER, Chocolats Suisses S. A., arrêté au 31 décembre 1917, présente, en résumé, les chiffres suivants, après amortissements et allocations aux réserves :

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	Fr. 6,203,769.07	Capitaux propres	Fr. 31,963,464.35
Disponibilités	40,876,108.75	Dettes diverses	15,116,413.47
	Fr. 47,079,877.82		Fr. 47,079,877.82

Les emprunts par obligations des anciennes sociétés fusionnées s'élèvent à Fr. 7,346,000.—, dont :

Fr. 1,900,000.—	remboursables en 1920
» 800,000.—	» 1923
» 2,760,000.—	» 1925
» 1,786,000.—	» 1948

Les cinq dernières années, la Société a réparti :

	1913	1914	1915	1916	1917
aux actions : Fr.	14	14	16	18	22
» bons »	6	6	9	12	—

sur 21 millions de capital (Bons remboursés)

Prospectus détaillé aux domiciles de souscription ci-après :

AIGLE : Société de Banque Suisse. Banque cantonale Vaudoise. Banque de Montreux. Union Vaudoise du Crédit.	GENÈVE : Union Financière. Banque Fédérale S. A. Société de Banque Suisse. Chénolère & C ^{ie} . Paccard & C ^{ie} .	MONTREUX : Banque W. Cuénod & C ^{ie} S. A. Banque Cantonale Vaudoise. Banque de Montreux. Banque Populaire Suisse. Banque Dubois frères.	VALLORBE : Société de Banque Suisse. Banque Cantonale Vaudoise. Union Vaudoise du Crédit.
BALE : Banque Fédérale S. A. Société de Banque Suisse.	LAUSANNE : Banque Fédérale S. A. Société de Banque Suisse. Union de Banques Suisses. Brandenburg & C ^{ie} . Edmond Chavannes. Morel, Chavannes & C ^{ie} . Banque Cantonale Vaudoise. Banque de Lausanne. Banque Populaire Suisse. Union Vaudoise du Crédit. Bory, de Cérenville & C ^{ie} . Charrière & Roguin. Banque Dubois frères. de Meuron & Sandoz. Galland & C ^{ie} . G. Landis. A. R. Gamsy & C ^{ie} . Ch. Schmidhauser & C ^{ie} .	BORGES : Société de Banque Suisse. Banque Cantonale Vaudoise. Union Vaudoise du Crédit. Money, Cart & C ^{ie} .	VEVEY : Banque Fédérale S. A. Banque W. Cuénod & C ^{ie} S. A. Cuénod, de Gautard & C ^{ie} . Banque Cantonale Vaudoise. Couvret & C ^{ie} . de Palzieux & C ^{ie} .
BIENNE : Société de Banque Suisse.	NEUCHÂTEL : Berthoud & C ^{ie} . du Pasquier, de Montmolin et C ^{ie} .	NEUCHÂTEL : Fury & C ^{ie} .	WINTERTHOUR : Union de Banques Suisses.
BULLE : Banque Etat de Fribourg. Banque cantonale fribourgeoise. Banque Populaire de la Gruyère. Crédit Gruyérien.	CHAM-DE-FONDS : Banque Fédérale S. A. Pury & C ^{ie} .	NYON : Société de Banque Suisse. Banque Cantonale Vaudoise. Gonst & C ^{ie} .	YVERDON : Banque Cantonale Vaudoise. Crédit Yverdonnois. Union Vaudoise du Crédit. A. Pignat & C ^{ie} .
CHAUX-DE-FONDS : Banque Fédérale S. A. Pury & C ^{ie} .	FRIBOURG : Banque Etat de Fribourg. Banque Populaire Suisse. Banque cantonale fribourgeoise. A. Glasson & C ^{ie} . Week, Aebly & C ^{ie} .	ST-GALL : Banque Fédérale S. A. Société de Banque Suisse. Union de Banques Suisses.	ZÜRICH : Banque Fédérale S. A. Société de Banque Suisse. Union de Banques Suisses.

CAFÉ A LOUER
Pour le 25 juin, à louer, à Vevey, au centre de la ville, à des conditions très favorables, un café bien situé.
S'adresser Régie G. Dénéreux, à Vevey.

A VENDRE
moteurs de 3, 4 et 6 chevaux, 190 volts, 50 P. 2050
S'adresser à E. von ARX, électricien, Peseux.

A LOUER
logements de 2 à 3 chambres et locaux divers pour bureaux, magasins, entrepôts et caves industrielles.
S'adres. chez M. H. Hogg-Rouss, Avenue du Midi, 17.

A LOUER
On achèterait d'occasion une varense bon état, pour **Officier**
anc. ordon. infant.
S'adr. magasin, 14, rue de Lausanne. 2323

A VENDRE
1 moteur 6 HP, 250 volts
1 moteur 2 HP, 250 volts
1 set circulaire, poëlles
1 mortuaire, transmissions
Grandes Rames, 147 Fribourg.

A LOUER
pour la saison, tout meublé, le chalet du Riedlelet, 30 minutes de Fribourg par la passerelle de Pérolles.
S'ad. à M^{lle} de Gottrau, 15, Grand-Fontaine, Fribourg. 1623

un potager
à l'état de neuf. 2318
S'adresser à Edmond Harroux, café de l'Étoile, Autigny.

Le D^r Albert KOCHER
a repris le 1^{er} janvier 1918
la Clinique privée de son père
le prof. Theodor Kocher
Schlossstrasse, 11, à BERNE
Consultations les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 2 1/2 à 4 heures, ou sur rendez-vous.
Laupenstrasse, 25 - Téléphone 12.10

Belle chevelure
Plus de pellicules,
Plus de chute,
Plus de calvitie,
Grd. flac. Fr. 4.50
Petit » 2.50
Crematorium, Disc.
Engadina, 2, Lugano (Suisse).

A VENDRE
2 établis de menuisier
avec outillage complet. Plateau noyé, fermettes et plusieurs boulons. 2342
S'adresser rue Grimonx 18.

Tailleurs de pierres
ON DEMANDE
bon garçon d'office
Entrée tout de suite. 2346
S'adresser au café Continental, Fribourg.

VENTE DE BÉTAIL
Le soussigné vendra aux enchères publiques, le mardi 29 avril, dès 1 heure, devant le domicile de M. Louis RIGOLET, à PONT-LA-VILLE, son bétail consistant en 5 jeunes vaches reproductrices et 4 génisses prêtes au veau. Ce bétail est de montagne.
L'exposant : Louis PYTHON, Pont-la-Ville.

FAUCHEUSES
FANEUSES
RATEAUX à cheval
PEIGNES à regain
Pièces de rechange pour toutes les machines
Faux Ballaigues
Pierres à faux, fourches américaines

E. WASSMER Fribourg
à côté de Saint-Nicolas

ACHAT
de titres, créances, poursuites, actes de défaut, etc.
Payement au comptant.
Case postale 12090
à Fribourg

Vermouth Olande
dételleux, avec sypnon très fin fortifiant à base de plantes et jus de fruits. Envoi par poste de 1 lit. comme essai. 1504
Clovis Renevey, Fribourg, Concessionnaire.

A vendre un jeune chien de garde
S'adresser à Jos. Perrozet, à Neyruz. 2317

Grande salle de la Maison de Justice

Lundi 29 et mardi 30 avril, à 8 1/4 heures précises du soir

CONFÉRENCES PUBLIQUES

et gratuites

sur la culture maraîchère, des terrains communaux anciens et nouveaux.

Ces cours seront donnés en français; chaque soir, résumé allemand, puis discussion.

Le Conseil communal et les conférenciers comptent sur une nombreuse participation.

Vente de bétail, chédail et fleuries

Pour cause de décès, la soussignée vendra aux enchères publiques, devant son domicile, à Autigny, lundi 29 avril, dès 1 h après midi, ses fleuries de l'année en tout et regain de la contenance d'environ 40 poses.

Mercure le 1^{er} mai, dès 9 h. du matin: 2 juments, 5 vaches, 4 génisses portantes de 2 ans, 4 bœufs de 2 ans et 3 ans, 6 génisses d'un an, 4 veaux de l'année, 3 chars à roue, 1 char à échelles, 1 petit char à poutre, 1 char de maréchal à doubles cadres, neuf, à trier à l'état de neuf, une faucheuse, 1 f. n. n. s. s., 1 charrette B abant, 1 bœuf, 1 herse à prairie, 3 herbes, 1 cor à puits avec tonneau, 2 caisses à gravier, colliers pour cheval et vache, 1 grande bêche, couvertures, 1 cuve, chaines à bromer, 4 chenaux, 1 traicou, 1 moulin, fourches, râtaux, 1 petit char à lait, brochettes, 1 bascule, une pompe à purin, 1 cric, 1 hache-paille, 1 lot de bûches de chêne, 300 tuyaux ciment de 40 cm., ainsi que d'autres objets trop longs à détailler.

L'exposante, Veuve Marie BERSET.

H. HOGG-MONS

Entreprise générale

DE

Bâtiments et travaux publics

Travaux de tous genres, en béton armé (seul concessionnaire du système Christin).

Transformations et réparations d'immeubles, canalisations, etc.

Enduit imperméable pour réservoirs et locaux humides.

19, avenue du Midi, 19

Téléphone 3.48

FRIBOURG

A LOUER

pour le 25 juillet

le magasin, rue de Lausanne, N° 65, avec logement si on le désire.

Au N° 85 grand et beau logement de 4 chambres alcôve, balcon et dépendances au soleil. S'adresser à Eugène Hertling, rue de Lausanne, 85.

Très beau magasin

à LOUER pour le 25 juillet (à côté du Terminal), deux grandes vitrines, superficie avec dépendances environ 100 m². Faire offres sous P 2391 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE

à Fribourg, si possible près de la voie industrielle, de

grands locaux

bien aérés pouvant servir de dépôt s. 2151. Adresser les offres au rayonnement communal en combustibles.

ON DEMANDE

pour tout de suite ou date prochaine à convenir

appartement

bien éclairé, non meublé, de 3 à 4 pièces. 1^{er} étage si possible, situé entre les Places et la Gare, 1844. Offres sous P 1890 F à Publicitas S. A., Fribourg.

A VENDRE

faute d'emploi,

une bonne faucheuse

normale, à 2 chevaux, ayant très peu servi, chez M. Pierre Schwab, à Orsonnens.

Appareils photographiques

neufs et d'occasion.

ACHATS ECHANGES

ACCESSOIRES

Plaques Pellicules

Film pack Payters

Cartes postales

Prod. chimiques Expéditions

— CATALOGUE GRATUIT —

A. SCHNELL

Place Saint-François, Lausanne

AVIS

L'Etat de Neuchâtel a l'honneur de rappeler aux porteurs d'obligations de ses emprunts 3 1/2 % de :

Fr. 8,500,000 du 21 avril 1893 et

» 189,000 du 20 juin 1893

que ces emprunts sont remboursables le 31 décembre 1918.

Il les informe en même temps qu'ils peuvent

ÉCHANGER

leurs titres contre des

Obligations de l'emprunt 5 %

de Fr. 20,000,000 de 1918, émis à 99 % en s'adressant jusqu'au

29 avril prochain au plus tard

à l'un des domiciles de souscription désignés dans le prospectus d'émission. P 5313 N 2293

Neuchâtel, le 20 avril 1918.

Le Conseiller d'Etat,
Chef du Département des Finances :
A. CLOTTU.

Mercerie - Ouvrages de dames

LIQUIDATION TOTALE

20 %

M^{me} M.-L. MANAUT
anc. magasin Wahl

142, rue des Epouses

Nota. — Il sera tenu un banc des articles du magasin sur la place Notre-Dame, demain, samedi, et samedis suivants.

MONTE-FOIN

avec frein automatique, brevet N° 73840

Le soussigné avise les agriculteurs qu'il se charge d'installer des monte-foin. Son système de frein perfectionné, brevet N° 73840, lui permet d'offrir une installation garantie, d'un perfectionnement supérieur et d'un prix très avantageux.

Se recommander, P 1599 F 1642 385

N. MAURON, constructeur, Romont (Fribourg).



Poudre ALPHA

Le meilleur Shampoing

Son emploi régulier assure l'entretien du cuir chevelu et donne aux cheveux le lustré si recherché.

Se fait :

Aux Camomilles. Au Romarin

Au Jaune d'œuf. Au Goudron

Grande Pharmacie et Droguerie Bourgnecht & Gottrau, rue de Lausanne, 87, Fribourg.

Pharmacie-Droguerie G. Lapp, rue St-Nicolas, 159, Fribourg, et dans toutes les pharmacies, drogueries et bonnes parfumeries. Fr. 0.50 l'enveloppe.

Jeune institutrice

de la Suisse romande, diplômée, bonne musicienne, connaissant langues, arts d'agrément.

DEMANDE PLACE

dans pensionnat ou famille. Libre à partir d'août.

Pour offres et références, s'adresser :

Institut Ste-Croix, BULLE

A VENDRE D'OCCASION

un piano

marque Rudolf. 2117

S'adresser Case postale, 15391.

A VENDRE

2 vélos d'occasion à l'état neuf.

S'adresser à la boulangerie de Rosé.

LUXUR

donne une chevelure

longue et superbe

Ramène les cheveux gris

à leur couleur naturelle

entière les pellicules

Il n'en coûte que Fr. 1.25 pour être convaincu.

Ateliers à disposition.

Adresser les commandes à M. Alfred CHOLLET-BOULET, à Riaz. 2068

Toute personne du dehors qui nous demandera un choix de marchandises recevra franco, par retour du courrier, un superbe envoi.

Grosch & Greiff S.A.

FRIBOURG
rue de Romont, 26
Vis-à-vis du Temple

Vient d'arriver les DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

DU

Printemps



Costumes tailleur pour

Dames

dernier chic, en beau lainage gabardine, etc., en noir, marine et couleurs. Jaquettes doublées soie, forme dernière nouveautés, grands

Cols et garnitures modernes

Riche assortiment en

Chapeaux

garnis, pour dames et jeunes filles

Grand choix en Formes

et Canotiers

Riche assortiment chapeaux pour ENFANTS, Jean-Bard, du plus simple au plus élégant.

Paletots soie

Choix incomparables en toutes teintes, façons très élégantes, depuis Fr. 44.50

Grand choix en jaquettes tricotées, en pure laine.

Occasion unique

Broderies, coupons de 2 mètres, depuis Fr. 0.45

Choix incomparable en broderies tous genres

A profiter tout de suite ! Voir l'exposition à l'entrée !

Blouses

pour dames et jeunes filles, linon et voile, jolis cols depuis Fr. 5.90

Blouses élégantes, soit crêpe de Chine, paillette, etc., toutes teintes, depuis 15.90

Cols

pour blouses et jaquettes, Dernières nouveautés.

Nous offrons : Lot de 500 cols

pour jaquettes et blouses. Réclame Fr. 0.45

Voir nos étalages